

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 2

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

provisoire avec l'appui financier du gouvernement. Ce n'est que de cette façon qu'il fut possible de maintenir la jeune institution à travers la guerre. Il y a quelques mois, il fut question que le gouvernement avait l'intention d'abroger cette loi. Il est évident que si le problème n'était pas réglé au même moment d'une autre façon, on aurait provoqué des troubles profonds chez les ouvriers. Les secours de chômage, il est vrai, auraient été entièrement suspendus; aussi, le congrès syndical extraordinaire s'y opposa-t-il avec énergie. Maintenant *Het Volk* est en mesure d'annoncer que la loi sera abrogée le 31 avril 1916 et qu'on introduira une assurance chômage selon le système danois.



Divers

La tuberculose chez les cordonniers

La Commission médicale d'enquête qui fut créée dernièrement en Angleterre, a désigné une sous-commission spéciale chargée de faire des recherches sur la tuberculose se rapportant aux divers métiers. L'industrie de la chaussure fut une des premières qui fut examinée.

Les résultats montrèrent que la tuberculose est extraordinairement répandue chez les travailleurs de l'industrie de la chaussure.

Le rapport de la sous-commission spéciale s'étend très longuement sur les conditions hygiéniques qu'elles considèrent, en général, comme satisfaisantes. On fait cependant observer que les locaux devraient être balayés après les heures de travail et que les précautions nécessaires soient prises pour éviter la poussière, l'éclairage est insuffisant, les fenêtres sont couvertes de poussière et l'amoncellement de caisses empêche la libre circulation de l'air.

Le rapport considère que les moyens de ventilation sont suffisants et affirme que si l'atmosphère des locaux de travail est souvent mauvaise, c'est que les ouvriers obligés de travailler assis craignent les courants d'air et ont la tendance à fermer toute ventilation.

L'enquête a donné les résultats que voici :

1. La tuberculose est plus répandue chez les ouvriers cordonniers que dans la population en général.

2. Les divers ouvriers obligés, par leur travail, de rester assis et la position qu'ils prennent durant le travail, les rendent particulièrement sujet à contamination.

3. Les dangers de contamination sont probablement *a)* accrus par le nombre des ouvriers contaminés et *b)* facilités par le manque de lumière, la présence de poussière infectieuse, l'insuffisante ventilation des locaux de travail.

Se basant sur ces conclusions, le rapport recommande entre autres d'améliorer l'éclairage, le nettoyage des planchers, la ventilation des fabriques ainsi que l'introduction de pauses de repos et de mouvements. Il contient également des propositions sur la ventilation.

Au sujet des sanatoria, le rapport regrette que les patients se soumettent trop tardivement aux soins et reprennent le travail avant d'être rétablis. Il propose d'adjoindre aux sanatoria un local pour la fabrication des chaussures. Dans ces ateliers, les ouvriers au premier degré de la maladie ou en convalescence seraient placés sous surveillance médicale, pourraient exercer leur métier un nombre d'heures par jour que leur permet leur état physique, jusqu'à ce que, peu à peu, ils soient de nouveau en mesure de travailler en fabrique. Les conditions hygiéniques des ateliers adjacents aux sanatoria empêcheraient toute infection du matériel. En outre, il est avantageux que les habitudes, que les ouvriers prendraient dans de telles conditions, soient maintenues à leur retour en fabrique où elles trouveraient une plus grande extension.

La commission *médicale d'enquête, a qui l'on doit le rapport ci-dessus est pleine de bonnes intentions à l'adresse des tuberculeux. Du reste, elle aurait pu faire un même rapport pour d'autres professions et dans d'autres pays. Mais, comme toutes les commissions de ce genre, elle est réduite à constater, à regretter et à désirer. Constater d'abord combien l'état des locaux où les ouvriers doivent travailler est antihygiénique; regretter ensuite que les patients se soumettent tardivement aux soins qui leur sont nécessaires et reprennent le travail avant d'être rétablis; désirer enfin que les bonnes habitudes prises dans les sanatoria et ateliers adjacents soient maintenues, de retour en fabrique. Certes, il faut applaudir et encourager toutes les mesures préventives ou autres qui peuvent être prises pour combattre les ravages de la terrible maladie. Mais les véritables causes du mal sont plus profondes; elles sont liées au régime capitaliste, et ne disparaîtront qu'avec lui. Les intérêts capitalistes ne permettent pas les sacrifices qui seraient nécessaires pour l'organisation de locaux suffisamment hygiéniques, et l'obligation pour les ouvriers de faire vivre leur famille ne permet pas qu'ils se fassent soigner assez tôt et suffisamment longtemps. Quant à conserver, en fabrique, les bonnes habitudes prises au sanatorium, il n'y faut pas songer, l'organisation du travail dans les fabriques modernes ne convient pas aux convalescents.

C'est donc bien à la cause qu'il faut s'attaquer.